

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 6-2019

du lundi 28 octobre 2019

Procès-verbal de la séance 6-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 28 octobre 2019 à 20h05, à Castelmont.

Monsieur le Président prend la parole

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai le triste devoir de vous faire part du décès de Monsieur Rémy Pidoux dans sa 76^{ème} année survenue à son domicile le lundi matin 14 octobre 2019. Il est inconnu pour peu de gens. Monsieur Rémy Pidoux était très actif dans la Commune de Prilly environ 5 décennies. Il a siégé au sein de la Municipalité de juin 2000 à juin 2011, il était en charge des finances, de la protection civile, du SDIS. Lui ont été rattachés aussi les sports et la culture. Il a également siégé ici au sein du Conseil communal, dont il a été le Président en 1996. Monsieur Pidoux était également très actif dans les sociétés locales. Pour en citer quelques-unes, l'Abbaye, la gymnastique, Prilly Animation, il était partout. Afin de l'honorer, j'aimerais que l'on se lève pour observer une minute de silence.

Ce soir, nous aurons à priori à traiter deux thèmes dont la dimension politique et probablement la charge émotionnelle pourraient être importantes. J'ai conscience que d'aucuns voudront défendre leurs convictions de manière décidée et avec fermeté, ceci me paraît l'essence même de notre débat politique, tout le monde est donc le bienvenu. Débattre, examiner, analyser, échanger, présuppose l'écoute et le respect des autres. L'avis des autres, la considération et l'estimation, même si ce sont des avis divergents, voire différents. J'insisterai dès lors sur le fond, que chacun tente d'apporter un éclairage neuf pour améliorer la compréhension et ainsi éviter les répétitions et sur la forme, de conserver la courtoisie en tout temps. J'aimerais bien qu'on relève l'incisif et le mordant hors de cette salle et ainsi, nous n'aurons pas à faire appel aux articles 29 ou 30 du Règlement.

Je salue la présence du public, l'équipe de Sonomix et sans plus attendre, nous passons à l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 28 octobre 2019

Appel :

Personnes présentes : 61

Excusées : 11

Retard : -

Absents : 3

Démissions : -

Total : 75

Monsieur le Président prend la parole

L'ordre du jour de ce soir vous est parvenu dans les délais. On vous a avisé d'une éventuelle séance de relevée demain suivant la teneur des débats, je propose de faire un point tard dans la soirée, vers 23h00 ou selon l'avancement, pour savoir si on continue après minuit, conformément à l'article 84 de notre Règlement ou de faire une séance de relevée demain.

En ce qui concerne l'ordre du jour, je vous propose les modifications suivantes. Le point 7 « Assermentations » est remplacé par « Election complémentaire ». Nous devons élire un membre à la Commission de gestion, le siège des Verts est à repourvoir suite à la démission de Madame Steiner. Je vous propose une séquence différente pour le 8, 9, 10. C'est de regrouper les deux éléments liés aux impôts et taxes, donc faire d'abord le préavis no 11, ensuite le 12 et finir par le PGA no 8. Ceci nous permettrait éventuellement de continuer tard ou de passer à demain soir si nécessaire.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président,

Si vous modifiez l'ordre du jour, ce dont nous n'étions pas informés, je propose de demander à Madame la Cheffe du service d'urbanisme, qui est là pour l'immense dossier du PGA, de partir à présent, elle ne va pas rester jusqu'à 23h00 pour savoir si le PGA est traité ce soir.

Monsieur le Président répond à Monsieur le Syndic qu'il s'agit d'une proposition que le Conseil va décider de suivre ou pas.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté par 59 voix pour.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 30 septembre 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture partielle ou complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président informe que le Bureau n'a pas reçu de correspondance.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

J'étais présent au lancement de SICPA Square One le 3 octobre 2019.

Madame Rebecca Joly, Vice-Présidente, s'est rendue au 40^{ème} anniversaire du Tennis-Club de Prilly le 5 octobre. Le même jour, j'étais présent au 50^{ème} anniversaire de Prilly Animation et malheureusement, les obsèques de Monsieur Rémy Pidoux au Temple Saint-Etienne le 18 octobre.

Le dimanche 20 octobre ont eu lieu les élections fédérales au Conseil des Etats et au Conseil national. Je ne vais pas aller dans le détail des résultats, vous pouvez les voir affichés aux piliers publics ou sur divers réseaux. Je voulais juste signaler qu'il y a 5963 électeurs inscrits. On a eu respectivement 2252 et 2230 bulletins qui sont entrés, ce qui donne un taux de participation de 37,7% et de 37,4%. Je remercie le Bureau et les scrutateurs qui ont fait un grand travail. Nous avons commencé à 07h15 pour finir à 16h30. Tous ont fait preuve de grande disponibilité, d'une grande rigueur dans le travail, tout en maintenant une très bonne atmosphère. Je souhaite aussi que la Municipalité transmette également les remerciements au personnel de l'administration communale qui était actif, très disponible et qui a fait un travail dans l'ombre, mais qui s'est très bien passé. Pour rappel, le 2^{ème} tour des élections au Conseil des Etats aura lieu le dimanche 10 novembre.

A toutes fins utiles, je vous rappelle les prochaines séances du Conseil communal qui sont planifiées :

- Le 18 novembre. Séance précédée par une présentation facultative à 19h30 sur le SDOL ;
- Le 9 décembre consacré au Budget 2020.
- Encore prévue à ce jour, le 16 décembre.

Sonomix nous informe que les dates de retransmission de la séance de ce soir, auront lieu les :

- vendredi 1^{er} novembre 2019 à 20h00
- samedi 2 novembre 2019 à 14h00
- dimanche 3 novembre 2019 à 19h00

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi a la parole (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous avez trouvé à votre place ou je vous ai donné directement ce petit livre, un livre de recettes de cuisine qui, comme son nom l'indique, a été faits par les accueillantes en milieu familial ou les mamans de jour. Un certain nombre d'entre elles ont donné des recettes, c'est la coordinatrice, Madame Alice Corbin, qui les a récoltées, qui a travaillé sur le document avec une des apprenties de la Commune et nous l'avons finalisé avec Monsieur Laurent Heller. Pour ceux qui sont inquiets au sujet des finances communales, on a financé l'édition de ce petit livret avec le fonds des AMF, de l'argent qu'on a reçu lors de la création des AMF à Prilly et qui est encore à disposition quand on doit acheter diverses choses qui concernent les AMF.

On a pensé que c'était une bonne occasion de financer ce petit livre sur ce fonds pour pouvoir le diffuser. J'espère que vous apprécierez les recettes, c'est intéressant de voir qu'on a des dames de toutes sortes de pays qui sondent ces mamans de jour et qui proposent des recettes aussi de leurs cultures, c'est peut-être intéressant d'essayer. Si cela ne vous intéresse pas, vous pouvez les laisser sur les sièges et je récolterai ceux qui restent pour les donner à d'autres personnes. C'est possible, si vous le souhaitez aussi, d'acquérir d'autres exemplaires à la Commune.

Monsieur le Président demande si la Municipalité a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Election complémentaire

Monsieur le Président prend la parole

On va procéder à l'élection d'un nouveau membre de la Commission de gestion en remplacement de Madame Nadia Steiner (Les Verts), démissionnaire.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la municipale, Messieurs les municipaux,

J'ai le plaisir de vous présenter pour le poste de Commissaire à la Commission de gestion, Madame Fanny Emery, qui a rejoint ce Conseil en juillet 2016 et qui est juriste. Fanny Emery est très engagée au sein du groupe, elle a beaucoup d'idées et a fait sa place dorénavant au sein du groupe et au sein du Conseil et je suis sûre qu'elle pourra apporter un œil attentif sur les questions écologiques et de durabilité au sein de la Commission de gestion et d'autres sujets également. Je souhaite que la Commission de gestion lui fasse un bon accueil. Merci.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose au Conseil d'élire Fanny Emery par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 11-2019 soumettant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021.

Monsieur le Président prend la parole

Ce préavis a donné lieu à un rapport de la Commission des finances, ainsi que deux rapports de minorité et plusieurs amendements. Nous avons été rendus attentifs au fait que le comptage du nombre de voix dans le rapport principal et les rapports de minorité, d'une manière ou d'une autre, ne correspondaient pas. Au Bureau, il a été décidé que cela ne portait pas à conséquence aujourd'hui pour le débat, d'autant plus que tout le monde a avancé cartes sur table, avec les préavis et rapports qui ont été distribués et partagés avec tout le monde.

En revanche, c'est une question que nous allons étudier quand même et poser la question à qui de droit pour être sûrs que ce que l'on compte dans un rapport principal entre les voix pour, les voix contre et les abstentions, puisse ou ne puisse pas correspondre au rapport de minorité. Nous reviendrons là-dessus dans une prochaine séance.

Je vous propose de procéder de la manière suivante. Lecture, comme d'habitude, du rapport de la Commission des finances, partie délibérations et vote final. La même chose pour le premier rapport de minorité et le second rapport de minorité. On ouvrira une discussion d'ordre général d'abord et je prendrai ensuite l'arrêté, article par article et on votera sur les amendements en fonction des articles. Est-ce que cette manière de faire suscité des commentaires ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ce n'est pas la première fois qu'il y a deux rapports de minorité et le dernier Président avait déjà tranché sur ce point, il n'était pas possible d'avoir deux rapports de minorité. Ce n'était pas conforme finalement. Vous en avez discuté au sein du Bureau, mais je pense que ce n'est pas correct d'avoir deux rapports de minorité pour une telle Commission.

Monsieur le Président prend la parole

Je répète la position du Bureau, c'est de dire que l'on pouvait l'accepter, puisqu'on a été placé devant ce fait et on va regarder le cas et rendre attentif tout le monde pour les prochaines fois.

Monsieur le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Je veux réagir à l'intervention de ma préopinante. J'aimerais bien savoir sur quoi elle se fonde pour décréter qu'il y a qu'un seul rapport de minorité qui est possible. Il n'y a pas de Loi, ni de règle qui l'interdise, on peut avoir plusieurs rapports de minorité, pour autant que les gens qui rédigent ces rapports ne soient pas la majorité qui a voté pour ce rapport. Si j'ai bien compris, il y a quand même une majorité qui a fait ce rapport, si j'ai bien compris ?

Monsieur le Président prend la parole

Objectivement, on ne sait pas qui a voté quoi. On ne peut donc pas décider objectivement si l'un ou l'autre a voté deux fois ou a fait un rapport de minorité.

Monsieur le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Je vais tout à fait dans votre sens, Monsieur le Président, effectivement, c'est la démocratie, on peut changer d'avis.

Monsieur le Président prend la parole

C'est ce que nous avons estimé aussi, mais nous voulons quand même approfondir le sujet, peut-être que nous reviendrons vers vous, Monsieur Equey.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je demande à Monsieur Pilet de venir lire la partie délibérations et vote final, sans les conclusions

Monsieur le Rapporteur de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Fabien Deillon de venir lire son rapport de minorité.

Lecture du rapport de minorité

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller David Boulaz de venir lire son rapport de minorité

Lecture du rapport de minorité

Monsieur le Président ouvre la discussion d'ordre général au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Rassurez-vous chers collègues, ce n'est pas un 3^{ème} rapport de minorité. C'est plutôt un droit de réponse que j'ai demandé au Président du Conseil communal.

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je précise que ce droit de réponse n'engage que votre serviteur et en aucun cas le parti politique que je représente. Il n'y a en effet, pas eu de concertation préalable avec les membres du PLR, section locale.

En ma qualité de vice-président de la COFIN, ayant eu l'obligation de « présider » la séance de notre commission sur le préavis municipal 11-2019 soumettant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021, ceci en l'absence partielle de la présidente en titre, je me dois de réagir à la lecture du rapport de minorité déposé par trois de mes collègues Sylvie Krattinger, Olivier Pilet et David Boulaz.

Il faut savoir qu'en préambule de notre discussion sur le sujet cité, j'ai souhaité que le débat se porte exclusivement sur l'aspect financier de la Commune et ainsi, éviter de se restreindre uniquement à un chassé-croisé d'arguments dits de gauche ou de droite. Que le consensus bien helvétique y soit un objectif prioritaire pour le bien de tous.

Mal m'en pris, puisqu'avant de connaître la personne susceptible d'accepter de prendre le rapport, deux à trois commissaires refusaient la mission prétextant, par anticipation, qu'ils déposeraient certainement un rapport de minorité vu les décisions et conclusions possibles. Cette action déclarée me semblait d'ores et déjà peu démocratique et laissait présumer que ce serait plus *un débat idéologique que technique, que les clivages politiques seraient déterminants et sans accorder la moindre chance à la divergence d'opinions* ; par conséquent, je regrette sincèrement la surenchère marquée des amendements proposés.

D'autre part, ce que proclame le rapport de minorité n'est pas l'exacte vérité lorsque les minoritaires affirment qu'une baisse du taux d'imposition engendrerait en parallèle une baisse des prestations offertes à la population ; désolé, cela n'a pas été évoqué ouvertement et surtout prouvé.

De plus, je rappelle que l'augmentation du taux d'impôt foncier en 2019 déjà de 1, à 1,3 assure une recette supplémentaire d'env. CHF 600'000.- (dixit le boursier), que la réduction du coût de l'électricité par les SIL et probablement pas répercutée par l'autorité communale aux consommateurs apportera également un revenu complémentaire non négligeable.

Cependant, pas au budget de fonctionnement, puisqu'il s'agirait d'alimenter un fonds de réserve pour diverses subventions à la population, que la reprise de tous les frais liés à l'AVASAD par le canton soulage le budget communal d'une somme relativement importante d'env. CHF 1'150'000.- (= à env. 3 pts d'impôts) pour l'année 2020, que la redistribution de la subvention compensatoire aux effets de l'application de la RIE3 respectivement de la RFFA (pour l'année prochaine 31 millions aux communes vaudoises dont CHF 620'000.- à celle de Prilly > montant qui reste provisoire et évolutif) va également enjoliver nos comptes, qu'en fonction du développement économique prévu au sud de la ville (parcelle SICPA – création de 3500 à 4000 emplois - dixit M. le Syndic), critère important et favorable à Prilly dans le cadre du calcul de la péréquation financière (dixit M. Reymond, municipal des finances), puis, le nombre de nouveaux habitants attendus sur le territoire prillèran qui devraient probablement améliorer les revenus fiscaux, enfin que la perte de 4 mios d'impôts perçus sur les personnes morales n'est encore qu'une estimation à vérifier (sans parler qu'une personne morale non négligeable devrait à nouveau payer des impôts à l'avenir), que la révision des futures péréquations sociale et/ou financière pourraient s'avérer plus bénéfique à l'égard de notre collectivité locale qu'escomptée, restent des éléments encore méconnus et totalement hasardeux à chiffrer aujourd'hui.

A ajouter contrairement à ce qui est évoqué que la majorité de la COFIN ne joue pas à l'apprenti sorcier et ne se substitue pas à l'appréciation de l'autorité municipale mais, remplit son rôle de contrôle, qui veille avant tout à la sauvegarde de l'équilibre des finances communales ; ***d'être aussi, le garant de dépenses mesurées, appropriées dans le but de ne pas péjorer le pouvoir d'achat de la classe moyenne (principaux contribuables...) sur laquelle la charge fiscale pèse lourdement et de les voir quitter Prilly pour des villages ou villes dont l'imposition est plus attractive*** – remarque : actuellement le coefficient fiscal de 73,5 de l'impôt cantonal est déjà supérieur à la moyenne du canton.

C'est peut-être ***un des éléments qui favorise l'exode du citoyen ou de la citoyenne aisé(e)*** et par ce fait, réduit la valeur du point d'impôt depuis quelques années.

En conclusion, vouloir s'en prendre sans répit aux contribuables-payeurs (majoritaires seulement à 40% sur Prilly) en leur imposant sans cesse des augmentations d'impôts (revenu, fortune, foncier) et en introduisant de nouvelles taxes (impôts déguisés, eau, électricité, déchets, demain Co2, carburant, etc. qui ne s'appliquent pas nécessairement aux personnes défavorisées), je pense sincèrement que cette politique d'appauvrissement de la classe moyenne comporte de réels risques de péjorer sur un long terme l'équilibre exigé de notre budget public.

Chers collègues, merci d'avoir été à l'écoute, de réfléchir sereinement et non pas émotionnellement, de débattre objectivement, positivement en surpassant ces clivages existentiels, dans le respect de notre serment d'élus de défendre l'intérêt général de tous citoyens/toutes citoyennes. Et, d'utiliser une courtoisie la plus élémentaire lors de la discussion qui suivra.

Jean-Pierre Dupertuis, Conseiller communal.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vais venir sur deux points par rapport à un droit de réponse. Première chose, si les personnes qui ont rédigé le rapport de minorité disent que la COFIN joue à l'apprenti sorcier, c'est tout simplement parce que les deux propositions qu'elle fait, première chose, diminuer un point d'impôt, cela réduit de CHF 580'000.- nos revenus et de proposer de réduire le taux d'impôt foncier, cela réduit de plus de CHF 700'000.- nos revenus. Si vous faites la somme des deux, on s'approche d'une marge d'autofinancement égale à zéro, voire négative. C'est la raison pour laquelle, les gens qui ont fait le rapport de minorité on dit que la COFIN jouait à l'apprenti sorcier.

J'aimerais revenir sur une autre chose, c'est l'impact de l'introduction de la RFFA sur notre commune, si on additionne toutes les pertes que l'on a par rapport aux personnes morales et qu'on réduit la diminution de charges de l'AVASAD et que l'on réduit aussi la contribution complémentaire de la Confédération, finalement, le résultat est une perte pour notre Commune, six points d'impôt, rendez-vous compte ! Cela veut dire que, par conséquent, la Municipalité doit aussi réduire les charges d'autant. C'est donc aussi pour cette raison qu'une contribution de la population peut être aussi pertinente. La population va aussi bénéficier d'autres atouts. Il y a aussi tout un apport financier par le biais des subsides, les subsides sont beaucoup plus importants que le coefficient d'impôt qu'on va demander à la population.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le PLR et vous le savez, parce que vous êtes Conseillers communaux et vous avez suivi les différentes interventions du PLR ces deux dernières années, le PLR, en substance, se rallie assez largement à ce qui a été exposé par Monsieur Dupertuis. La classe moyenne est aujourd'hui étouffée de plus en plus par les taxes, par les impôts et c'est un point qui nous inquiète d'autant plus que, ce qui a été dit par Madame Krattinger est vrai, la situation financière de la Commune est compliquée, c'est le moins qu'on puisse dire. On est dans une situation paradoxale où cela fait depuis quinze ans environ que le Canton fait chaque année d'énormes bénéfices, sur le dos du contribuable et qu'il y a eu tout au long de ces années, une opération qui consistait à transmettre les charges aux communes et aujourd'hui, en 2019, on voit le résultat. Ce sont des milliards cumulés sur ces dix, quinze dernières années par le Canton, des milliards de bénéfices, et peu à peu, il y a un trou qui se creuse au niveau communal.

C'est l'heure de baisse d'impôts, cela ne fait aucun doute pour nous au sein du PLR. Maintenant, la vraie question qui se pose, la baisse d'impôt, où doit-elle avoir lieu ? Pour nous, elle doit avoir lieu à tous les niveaux, mais d'abord au niveau cantonal. Il y a deux députés dans la salle, je ne suis pas député, ce n'est pas moi qui vais porter ce combat au niveau cantonal. Au niveau communal, la situation financière de la Commune, on la connaît, elle est extrêmement serrée malgré tout et la Municipalité a fait de nombreux efforts. Dans ce contexte tendu, avec des positions à gauche très fermes et de notre côté également, il y a eu un travail qui a été fait par les présidents de groupes, en tous les cas, au niveau du parti socialiste, du PLR et des Verts et du PDC, ne l'oublions pas.

Ce travail quand même important visait à parvenir à un consensus de manière à trouver une solution à la fois supportable pour le contribuable, acceptable pour la Commune, puisqu'on sait que l'on s'approche dangereusement du plafond d'endettement. Il faut savoir être responsable dans de telles circonstances.

Alors, la solution à laquelle on est parvenus et c'est ce compromis helvétique, alors je ne sais pas si c'est exactement celui auquel pensait Monsieur Dupertuis, mais peu importe, l'esprit y est, c'est ce compromis helvétique ou prilléran, que nous sommes parvenus à trouver entre le centre-droite et la gauche. Ce compromis consiste à soutenir la position de la Commission des finances s'agissant du taux d'imposition, donc une baisse d'un point et non pas d'un point et demi, comme le PLR l'aurait souhaité, puisqu'il faut se rendre à l'évidence, il n'y a pas que des PLR au sein du Conseil communal, donc il faut aussi savoir faire des pas en direction de l'autre partie de la salle et c'est important, la population l'attend aussi de nous, de savoir faire des politiques responsables, de trouver des compromis quand on en a l'occasion et c'est la raison pour laquelle, nous sommes parvenus à cette solution consistant à soutenir la baisse d'un point, mais de maintenir le statu quo pour le reste, c'est-à-dire statu quo pour l'impôt foncier qui resterait à 1 franc 30.

C'est effectivement un mauvais signal donné au contribuable de jouer au yoyo et de l'avoir augmenté l'année passée pour le diminuer à nouveau cette année. J'ai assez critiqué ce système lors de la dernière séance du Conseil communal avec le préavis qui nous avait été présenté par Monsieur Pellegrinelli, pour être cohérent dans le mode de fonctionnement et estimé que l'on ne peut pas augmenter de 30% un impôt pour l'année suivante, le remettre à un franc pour mille. S'agissant des autres points, le PLR a une position qui est très claire s'agissant de la taxe sur les divertissements, nous nous opposons à l'introduction en l'état, en tout cas, d'une taxe sur les divertissements. La question de savoir dans quelle mesure est-ce que le développement de Malley, comme l'a souligné Monsieur Deillon, va peser sur les finances communales ? C'est un point que l'on pourra examiner au prochain budget par exemple et sur lequel le Conseil communal restera les mains libres pour savoir si on a besoin ou non d'engager du personnel supplémentaire, par exemple.

Le PLR vous invite, conformément à ce que j'ai dit, à soutenir la baisse d'un point et de maintenir le statu quo pour le reste. Faisait partie de nos discussions au sein de notre groupe de présidents des groupes socialiste, verts et PLR l'acceptation et on y reviendra plus tard, l'acceptation de la taxe sur l'électricité sous réserve d'une diminution du montant de la taxe, mais je vais détailler les choses en proposant un amendement, lorsque ce sera le moment. Pour l'instant, une diminution d'un point, c'est déjà une bonne chose pour le contribuable, donc à 72,5 et le statu quo pour le reste.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne vais pas vous faire un cours d'instruction civique, mais j'ai juste envie de rappeler que, finalement, la récolte de l'impôt fait partie du pacte démocratique. Chacun de nous paie en fonction de ses moyens, parfois un peu trop, parfois pas du tout, parfois certains d'entre nous ont les moyens de payer. L'Etat ou les collectivités publiques répartissent cet argent de manière à assurer à minima un bien commun, ceci nous semble important. Ceci étant, je remercie mon préopinant de sa prise de position. Effectivement, les discussions qui ont eu lieu se sont déroulées dans une bonne intelligence.

Sans vouloir revenir sur tous les points, le parti socialiste s'abstiendra pour le taux d'imposition, ce qui permettra aux choses de passer et pour le reste, nous partageons l'avis du PLR.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR nous propose donc, non pas une diminution d'un point, mais en réalité d'une augmentation de 0,5 point, parce qu'il veut que l'on n'applique pas complètement la balance. Je suis un tout petit peu étonné, parce que j'ai repris la propagande du PLR lorsqu'il chassait les suffrages, ils disent bien : taux d'imposition inchangé. C'est un peu dommage.

Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur Dupertuis. Il y a un élément extrêmement important. A Prilly, la situation est alarmante, parce que nous constatons une baisse chronique de la valeur du point d'impôt depuis plusieurs années. Il ne se monte maintenant plus qu'à 390'000. Qu'est-ce que cela veut dire ? Plus que 390'000, malgré l'augmentation de la population. Cela veut dire que le montant que nous encaissons pour le point d'impôt est de moins en moins important. Nos contribuables sont de moins en moins contributifs.

Pour faire simple, puisqu'on a reçu un livre de recettes tout à l'heure, cela veut dire que les contribuables prillérans sont de plus en plus maigres, que l'assiette fiscale est de moins en moins grasse, les contribuables gros et gras partent ou plutôt ne viennent pas à Prilly. Ils sont progressivement remplacés par des contribuables plus minces, pour ne pas dire que ces nouveaux contribuables pompent le gras qui reste au fond de l'assiette. C'est donc évident que c'est un cercle. Plus le taux d'imposition de Prilly est élevé, moins les gros gras viennent.

Je pense que Prilly bénéficie déjà bien largement de la balance fiscale et qu'on peut restituer au citoyen prilléran le 1,5 point qui est pris par l'Etat.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je prends la parole pour souligner l'esprit de collaboration très apprécié par les Verts. Effectivement, on aurait voulu autre chose. Conformément à ce qu'a dit le rapport de minorité, on pense que les finances préoccupantes de la Commune auraient bénéficié de ce 1,5 point d'impôt supplémentaire.

Toutefois, nous ne sommes pas majoritaires et nous sommes contents d'avoir pu trouver un compromis avec les autres partis de ce Conseil. Cela me réjouit de pouvoir travailler dans une meilleure entente collaborative que par le passé durant cette législature et c'est quelque chose que je voulais souligner. Pour la suite, nous nous abstiendrons probablement sur la question du point d'impôt et nous soutiendrons les autres préavis sinon tels quels.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président, vous nous avez demandé en début de séance d'être courtois. Lorsque l'UDC, par la voix de son président de section, parle des gens maigres ici à Prilly qui pompent le gras des autres contribuables, je regrette, c'est peut-être une plaisanterie, mais je ne peux pas l'entendre comme ça. Que la population qui vous entend en prenne acte.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je réponds brièvement à Monsieur Deillon. D'abord, bien sûr, le point d'impôt inchangé, c'est ce que l'on a promis aux électeurs. Il se trouve que le taux inchangé, vu la bascule, est en fait une augmentation. On ne pouvait pas deviner les circonstances 4 ans plus tard, que ce soit au niveau communal, aussi au niveau des négociations entre les communes et le canton, c'est quelque chose qu'il était impossible de deviner. Je pense surtout que les gens qui votent PLR, votent pour une politique de droite responsable et responsable, cela veut aussi dire, trouver des solutions, y compris parfois avec des adversaires politiques.

On ne va pas se mentir, ici au Conseil communal, la majorité est extrêmement vacillante, parfois elle est à gauche, parfois à droite. Il suffit de quelques absences, il suffit de quelques abstentions à gauche ou à droite pour faire pencher la balance. C'est un risque que je ne veux pas prendre pour le contribuable. Le contribuable mérite une baisse d'un point. Il s'agit d'un compromis qu'on a trouvé. Chacun fait des efforts, chacun fait un pas en direction de l'autre. Quand je regarde la composition du Conseil communal, j'ai l'impression que la très grande majorité des électeurs, qu'ils soient POP, PS, Verts, PLR, PDC et même peut-être l'UDC, sont satisfaits de voir qu'à Prilly, on peut travailler aussi en bonne intelligence, on peut faire de la politique qui construit et pas uniquement de la politique d'opposition qui vise à détruire.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

J'essaie de compléter un peu ce qu'a dit mon collègue. Je parlerai plutôt des nantis, donc les gens qui ont des moyens, les 30% qui paient les impôts et les défavorisés, les retraités et surtout les gens qui n'arrivent pas finir les fins de mois. C'est juste la réalité et j'espère que Madame sera plus ou moins calmée maintenant en utilisant ce mot.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Pour réagir aux paroles de notre collègue, chef de groupe du PLR, je vous renvoie aux deux autres points de votre programme : investir aujourd'hui pour les générations futures en faisant des choix en fonction de nos moyens (C'est peut-être là que le bât blesse depuis le début) et une gestion efficiente des finances communales pour garder sous contrôle le plafond d'endettement. C'est votre programme.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais, pour le PDC, soutenir le compromis qui a été trouvé, qui semble pertinent et cohérent, en faveur d'une réduction du point d'impôt, non sans ajouter ce commentaire qui corrobore les propos de Monsieur David, à savoir que cette déduction fiscale, en parant que le contribuable vaudois y a droit, depuis 2002 que les résultats du Canton sont excédentaires, depuis 2013 qu'ils sont aux environs de 600 millions de francs par année et aujourd'hui, on se retrouve un petit peu en otage, avec ce report de la réduction sur les communes, à faire cette pesée d'intérêts avec les comptes communaux. Je reprends les propos du ministre des finances l'année passée qui annonçait : c'est une situation financière solide qui permet de voir venir.

C'est très confortable si le Canton peut à tel point voir venir ou en tout cas une conception assez particulière de l'impôt heureux qui semble-t-il, prend d'une main droite très habile et qui rend d'une main gauche, on a vraisemblablement quelqu'un qui n'est pas tout à fait ambidextre. Voilà pour ce petit commentaire, donc je me joins aussi pour encourager les députés qui sont présents et celles et ceux qui nous entendent à tenter de mettre une certaine pression sur le Canton pour qu'on ait à l'avenir une déduction fiscale et peut-être un peu plus de transparence dans ces chiffres.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. Je ne voudrais pas couper court au débat, mais j'ai l'impression qu'on a fait le tour de part et d'autre. J'aimerais donner la parole à la Municipalité, à moins que quelqu'un insiste.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

C'est vrai que les débats à propos des préavis fiscaux ne nous permettent pas seulement de parler d'argent, mais les débats à propos des préavis fiscaux nous donnent l'occasion d'exprimer nos conceptions du rôle que doit jouer une collectivité publique dans notre société, même si, nous l'avons tous compris, le sujet est douloureux. Il est douloureux depuis longtemps, Colbert le grand ministre de Louis XIV disait : l'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris. En l'occurrence, il s'agit de savoir quels moyens vous entendez donner à la Commune dans les services et prestations qu'elle rend à l'ensemble de la population. J'imagine que chacun d'entre nous a eu recours aux services communaux. Route nettoyée, voire déneigée, transports, papiers officiels à délivrer, réponses apportées ici-même aux questions et autres interpellations déposées parfois en nombre, qui exigent, vous l'imaginez bien, des heures de travail de la part des dicastères concernés. En tant qu'habitants de Prilly, nous utilisons les services communaux de bien des façons, nous attendons qu'ils soient rapides, efficaces et de qualité. Ce soir, nous sommes invités à prendre de la hauteur par rapport à nos intérêts particuliers et légitimes, puisque nous devons décider des impôts pour les deux ans à venir.

Je note d'abord que la proposition municipale, qui consiste à voter un préavis fiscal pour les deux années à venir, fait l'objet d'un large consensus. Il est vrai que 2022 verra de profonds changements avec une nouvelle péréquation et l'éventuelle reprise encore en négociation de la facture sociale par l'état. Pour autant, nous ne pouvons pas attendre passivement et nous devons faire évoluer notre fiscalité pour 2020-2021.

C'est vrai que nous sommes nombreux à espérer que le Grand Conseil entendra les communes qui se sont vues imposer un report de charges de trois milliards durant ces quatorze dernières années. Il est temps de revenir au principe appliqué précédemment, puisque le Canton fait désormais de gros bénéfices, pour une part sur le dos des communes. La Municipalité gère avec efficience les moyens financiers que vous lui allouez. Aussi, c'est après réflexion, qu'elle vous avait proposé de ne pas modifier le taux d'impôt, en maintenant la valeur de ce point à 73,5. Il en va des prestations au service de tous.

Afin de dégager un peu le terrain, j'aimerais nous rendre les uns et les autres attentifs, vous le savez déjà, mais ce point est peu apparu lors des prises de parole précédentes, il s'agit de la baisse d'un point de l'impôt cantonal dès 2020, c'est un engagement qui a été pris par le Canton dans le cadre des négociations RIE III, respectivement ensuite RFFA. Permettez-moi de vous donner tout de même quelques chiffres. Pour un contribuable ayant un impôt cantonal de base de CHF 10'000.-, il paiera, il a payé ou il est en train de payer en 2019 et j'exclus ici l'impôt fédéral direct, CHF 22'800.- d'impôts. CHF 7'350.- pour la Commune et CHF 15'450.- pour le Canton. Selon la même hypothèse et en 2020, selon les trois cas de figure qui sont mis au vote ce soir, avec un taux communal à 72 et un taux cantonal désormais à 156, le même contribuable paiera CHF 22'800.-. Avec un taux à 72,5, il payera CHF 22'850.- et avec un taux à 73,5, il payera CHF 22'950.-.

Ainsi, le maintien du taux communal actuel, jumelé avec un nouveau point d'impôt cantonal aboutit à un quasi statu quo, puisque le maintien du taux demandé par la Municipalité par le premier rapport de minorité qui, si je comprends bien, n'est plus d'actualité, mais tout de même, aboutit à une hausse d'impôt, qui dans l'hypothèse retenue est de CHF 150.- par an. La solution à 72,5, donc une baisse d'un point du point d'impôt aboutit à une hausse selon les mêmes critères de CHF 50.-. La Municipalité et c'est bien ce que nous écrivons dans notre préavis, ne procède donc pas à une hausse d'impôts, mais à une non baisse, rendue possible par la diminution du point de l'impôt cantonal.

Voilà je l'espère qui va quelque peu apaiser vos débats, ce d'autant plus, et évidemment la Municipalité salue l'accord qui est intervenu entre les quatre partis responsables de cette assemblée. Oui, nous prenons avec satisfaction acte de l'accord intervenu entre la majorité des groupes ici représentés.

Nous avons aussi à traiter d'un rapport de minorité très minoritaire, qui cumule les amendements de la majorité de la COFIN avec quatre autres amendements et ce, pour un total de baisse de revenus de CHF 1'660'000.- pour la Commune. Je me suis demandé ce qui pouvait bien justifier une telle attaque contre les revenus communaux. Il me semble que la réponse se trouve dans ce mot lâché comme en passant dans le texte qui vient d'être lu tout à l'heure. Je cite : spoliation aux contribuables. Spoliation du contribuable, j' imagine. Les synonymes sont nombreux pour trouver des équivalences à spoliation. Chacun de ces synonymes est attaché à une connotation très négative. Attaque à main armée, brigandage, cambriolage, détournement, détournement, enlèvement, extorsion. Les impôts ne sont pas, Mesdames et Messieurs, de la spoliation, de l'extorsion.

Les impôts sont l'instrument démocratiquement décidé d'une politique publique permettant à la commune d'user des revenus nécessaires à la conduite de son action. L'un des buts de l'impôt est le maintien ou l'affermissement de ce lien social qui nous permet de vivre ensemble, au travers d'un ensemble de prestations, dont le budget que vous votez est l'expression.

Voilà pourquoi, la Municipalité se rallie à l'accord qui a été trouvé avec cette baisse du point d'impôt d'un point. J'imagine que nous ouvrirons à nouveau le dossier ensuite point par point et je m'arrête là pour le moment.

Monsieur le Président précise que la discussion est toujours ouverte.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion d'ordre général.

Monsieur le Président prend la parole

Je vais passer à l'arrêté d'imposition point par point ou article par article. Je soumettrai chaque amendement ou je les opposerai en fonction de la structure et je les soumettrai au vote. Bien entendu, je permets volontiers la discussion, conformément à l'article 79, encore une fois sans insister. Dans la discussion générale, on a couvert quasiment tous les points particuliers, donc peut-être cela ne sera pas nécessaire, mais la discussion est permise.

Je passe à l'article 1 et alinéas 1, 2 et 3, puisque les trois doivent être traités ensemble.

La durée de cet arrêté d'imposition est proposée pour deux ans, 2020 et 2021. Il n'y eu aucun amendement. Est-ce quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président soumet la durée de deux ans, soit pour les années 2020 et 2021 au vote.

Vote : la portée de la durée à deux ans pour les années 2020 et 2021 est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président passe à présent aux articles 1, 2, 3.

- 1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers**
- 2. Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales**
- 3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise**

Monsieur le Président prend la parole

Le préavis propose 73,5, le rapport de la COFIN 72,5 et le rapport de minorité de Monsieur Deillon 72. Je vais opposer le 72 à 72,5.

Celles et ceux qui préfèrent le 72% sont priés de le faire en levant la main.

Vote : 5 voix pour

Celles et ceux qui préfèrent le 72,5% sont priés de le faire en levant la main.

Vote : 43 voix pour, moins 10 abstentions

Ceci est un amendement, je le porte au vote.

Soutenez-vous l'amendement qui porterait les trois impôts à 72,5% ? Ceux qui sont pour sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement est accepté avec une majorité de 27 voix pour, 0 voix contre et 33 abstentions

Je passe à l'alinéa 4.

4. Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

Aucun amendement, aucune discussion.

Celles et ceux qui approuvent l'alinéa 4 sans changement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation à néant de l'alinéa 4 est acceptée par une majorité de 61 voix

Nous passons à l'impôt foncier.

5. Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

Nous avons un amendement qui propose pour les immeubles de passer l'impôt à 1.00 Fr. pour mille francs perçus au lieu de 1.30 Fr. précédemment.

Celles et ceux qui approuvent de porter à 1.00 Fr. pour mille francs l'impôt foncier sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement portant à 1.00 Fr. pour mille francs est refusé par 33 voix contre, 22 abstentions et 5 voix pour

Dans le cadre des constructions, il n'y a pas d'amendement. Je le mets donc au vote. C'est 0.50 Fr. pour mille francs.

Celles et ceux qui approuvent de conserver les 0.50 Fr. pour mille francs sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation de l'impôt à 0.50 Fr pour mille francs est acceptée par 59 voix, moins 2 abstentions

6. Impôt personnel fixe

L'impôt est à néant, il n'y a pas de proposition de modification.

Celles et ceux qui approuvent de conserver l'état actuel tel qu'il est dans le préavis sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation à néant de l'alinéa 6 est acceptée à la majorité

7. Droits de mutations, successions et donations

La lettre a) Droits de mutations perçus sur les actes de transferts immobiliers. Conservation à 0.50 Fr. Aucun amendement déposé.

Celles et ceux qui approuvent de conserver les 0.50 Fr. par franc perçu par l'Etat sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation à 0.50 Fr. de l'alinéa 7 est acceptée à 60 voix pour, moins une abstention

Je passe au point b), successions et donations en ligne directe ascendante. Nous avons un amendement qui propose de passer de 0.50 Fr. à néant. Je sou mets au vote cette partie-là.

Celles et ceux qui approuvent de porter à néant cet impôt en ligne directe ascendante sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement portant à néant l'impôt en ligne directe ascendante est refusé par 25 voix contre, 29 abstentions et 6 voix pour

En ligne directe ascendante, l'impôt est à néant aujourd'hui. Il n'y a pas de proposition de modification. Celles et ceux qui approuvent de conserver l'état actuel tel qu'il est dans le préavis sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation à néant de l'impôt en ligne directe ascendante est acceptée à l'unanimité

En ligne collatérale, nous avons un amendement pour porter de 100 cts à néant. Celles et ceux qui approuvent cet amendement, soit de porter de 100 cts à néant sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement portant à néant l'impôt en ligne collatérale est refusé par 24 voix contre, 28 abstentions et 6 voix pour

Entre non parents, un amendement propose de passer de 100 cts à néant. Celles et ceux qui approuvent cet amendement, soit de porter de 100 cts à néant sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement portant à néant l'impôt entre non parents est refusé par 24 voix contre, 23 abstentions et 6 voix pour

Je passe au 8 ème alinéa.

8. Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux société et fondations.

Il n'y a aucun changement demandé. On resterait à 50 cts.

Celles et ceux qui approuvent de conserver les 0.50 Fr. par franc perçu par l'Etat sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation à 0.50 Fr. de l'alinéa 8 est acceptée à une majorité de 61 voix pour

9. Impôt sur les loyers

Il n'y a aucun changement demandé. On resterait à néant.

Celles et ceux qui approuvent de conserver l'état actuel tel qu'il est dans le préavis sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la conservation à néant de l'alinéa 9 est acceptée à la majorité

10. Impôt sur les divertissements

Proposition de la COFIN qui est relayée par le rapport de minorité qui serait de passer à un impôt de divertissement à 5% et ensuite une exception pour les sociétés locales.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

J'aimerais apporter un complément au rapport de la COFIN, concernant la taxe sur les divertissements. Lorsqu'on a proposé de réintroduire la taxe sur les divertissements, on a plutôt pensé que la taxe, c'est un impôt qui touche tout le monde, sans exception aucune, les favorisés ou les défavorisés.

Aujourd'hui, cela n'est pas parce qu'on prévoit énormément de concerts ou autres au nouveau Centre de Malley, que ce soit à la collectivité publique prillérane de payer entre autres tous les frais inhérents à ces concerts. Raison pour laquelle, surtout qu'on le relève, c'est plutôt un public exogène qui viendra à Malley et non pas indigène. Et là, j'ai de la peine à comprendre nos amis de gauche qui n'arrivent pas à prendre une décision favorable pour les défavorisés de cette commune, parce que cette taxe, en l'occurrence, va rapporter de l'argent à la commune et par cette taxe, on va pouvoir rentabiliser tous les travaux inhérents sur le site.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Je veux juste rapidement répondre. Nous avons déjà eu ce débat sur la taxe sur les divertissements il y a quelques mois au sein de ce Conseil. Le Conseil a pris une décision, je trouve qu'il faut la respecter et ne pas revenir tous les trois mois pour prendre une décision qu'on n'avait pas voulu prendre la première fois. Personnellement, je suis plutôt en faveur d'une taxe sur le divertissement, malheureusement, ça n'a pas été la direction que ce Conseil a prise il y a trois mois et aujourd'hui, je ne reviendrai pas dessus et Les Verts avec moi.

Monsieur le Président prend la parole

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de procéder de la manière suivante. La proposition d'amendement est d'introduire une taxe sur les divertissements de 5%. Il y a un 2^{ème} amendement qui consiste à exempter les sociétés locales. Je comprends que si l'on n'introduit pas 5%, l'exception devient caduque, je ne le ferai pas voter et par défaut, on reste à néant. Je propose donc de ne voter que sur l'introduction du 5% ou pas. Je sou mets donc au vote cet amendement.

L'amendement consiste à introduire une taxe sur les divertissements de 5%. Celles et ceux qui sont pour sont priés de lever la main.

Vote : l'amendement est refusé par 42 voix contre, 6 voix pour et 10 abstentions

L'exemption devient caduque et on reste à néant, donc sans impôt sur les divertissements.

11. Impôt sur les chiens

La proposition est de le porter à néant et d'enlever les 120.00 Fr. par chien. Je sou mets au vote cet amendement.

Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement est refusé par 45 voix contre

L'impôt sur les chiens reste donc à 120.00 Fr.

Encore une fois, sans vouloir être trop cavalier, je propose de voter en bloc les articles 2 à 10, il n'y a eu aucun commentaire, il me semble que cela n'a pas changé depuis pas mal d'années. Si quelqu'un pense que c'est beaucoup trop rapide, vous me le dites. Personne n'a l'air d'être offusqué, je sou mets dès lors au vote les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. en bloc. Celles et ceux qui sont pour les conserver tels quels sont priés de le faire en levant la main.

Vote : les articles 2 à 10 sont acceptés à la majorité

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de fixer la durée du nouvel arrêté d'imposition à deux ans, soit pour les années 2020 et 2021 ;
- de fixer le taux d'impôt communal à 72.5 points de l'impôt cantonal de base pour les années 2020 et 2021 (chiffre 1 de l'arrêté d'imposition) ;
- pour le reste, de reprendre sans changement les éléments de l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 11-2019 sont acceptées par 54 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N°12-2019 sollicitant la création d'un Fonds pour le développement durable, le renforcement du Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et la perception d'un émolument pour l'éclairage public en vue de pérenniser la politique «Energie-Climat» de la Commune.**

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, Rapporteur de la Commission, de lire les parties « Délibérations » et « Vote final ».

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à ce que je vous ai annoncé lors de notre débat sur l'arrêté fiscal, le PLR dépose un plusieurs amendements, mais qui visent tous le même objectif, c'est de supprimer tout ce qui est relatif à la taxe pour l'éclairage public. Je peux vous dicter mes différents amendements. C'est donc un amendement, mais qui a un impact sur différents documents, les conclusions du préavis et le règlement. Il s'agit de supprimer le chiffre 4 des conclusions du préavis, ce qui signifie que le chiffre 5 devient le chiffre 4. S'agissant du règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, il s'agit de supprimer les chiffres 9 à 11.

Concrètement, ce que cela signifie, puisque j'imagine bien que vous n'avez pas votre règlement sous les yeux, c'est qu'il s'agit d'une diminution de 0,3 centimes par KW/h, puisqu'actuellement, la taxe concernant l'éclairage public serait de 0,3 centimes par KW/h. On passerait donc de 1,6 et là, je vous renvoie au tableau du préavis, à 1,3 centimes par KW/h et le maximum à la disposition de la Municipalité passerait de 2,6 à 2 centimes par KW/h, puisque le maximum pour cette taxe sur l'électricité était à 0,6 centimes par KW/h, on veut la suppression totale de tout ce qui concerne la taxe sur l'électricité, mais relative à l'amélioration de l'éclairage public. Il s'agit d'une part du compromis dont j'ai parlé avant, mais pour le PLR, c'est aussi l'occasion d'éviter d'étouffer par une taxe supplémentaire, même si ici on fait évidemment un pas selon ce que j'ai dit avant.

Concrètement, il s'agit de modérer cette taxe supplémentaire, taxe qui existe déjà, mais pas sur l'électricité et s'agissant de l'éclairage public, on sait très bien qu'actuellement, on est plutôt dans une tendance qui vise à diminuer l'éclairage public, peut-être évaluer si certains lieux de la commune pourraient se passer totalement d'éclairage public, puisque là on parle de pollution lumineuse. C'est aussi un point qui revient de plus en plus dans le discours politique actuellement, raison pour laquelle nous viserons cette taxe relative à l'éclairage public et je vous invite donc à soutenir cet amendement pour supprimer ces 0,3 centimes pour l'éclairage public.

Monsieur le Président prend la parole

Si vous le permettez, je reformule, vous me dites si j'ai bien compris. On a dans l'annexe 1, règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, en page 2, chapitre 5, taxe pour l'éclairage public, l'idée c'est de supprimer les articles 9, 10, 11 et par voie de conséquence dans le préavis, le chiffre 4 deviendrait caduc et on l'éliminerait aussi.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Il y a évidemment une directive de la Municipalité qui a été aussi annexée. Le Conseil communal n'a évidemment pas le pouvoir d'amender les directives de la Municipalité, par contre il a le pouvoir de faire en sorte qu'il n'y ait plus aucune base légale pour la Municipalité, donc cela revient à peu près exactement au même. Il n'y a pas d'amendement qui vise une directive de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Très honnêtement, quand il s'agit d'une taxe, je suis contre. Pourquoi ? Une taxe pour moi est un impôt déguisé et surtout inégalitaire pour les personnes défavorisées payant la même taxe que les contribuables aisés. Dans le préavis qui nous préoccupe ou qui nous occupe ce soir, nous ne souhaitons pas répercuter ce cadeau des SI de Lausanne, qui pèse sur les personnes déjà en difficulté financière. D'autre part, par le biais de l'encaissement de cette taxe, elle permet de créer un fonds de réserve afin de redistribuer des subventions, entre autres aux propriétaires, qui se sont vu imposer une augmentation de l'impôt foncier en 2019. Expliquez-moi.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Evidemment, ce préavis de l'ordre du jour est un préavis qui est très cher aux Verts, c'est très important pour nous, à nos valeurs, création d'un fonds pour l'énergie, l'environnement, le développement durable pour que la commune se dote de moyens efficaces pour avoir une véritable politique d'économie d'énergie et une politique environnementale intéressante, c'est quelque chose qui est important pour nous. On a aussi fait ce pas dans le cadre de négociations pour diminuer une partie de cette taxe. On le regrette un peu, car pour nous il y aurait eu l'intérêt d'avoir ce fonds pour l'éclairage public, pour repenser l'éclairage, peut-être le diminuer à certains endroits, d'avoir ces choses innovantes en matière d'éclairage public, etc. Ce sera peut-être pour une autre fois.

Aujourd'hui, on accepte de renoncer à cette partie-là. Ce fonds est néanmoins vraiment important et intéressant, qui est redistribué à la population sous diverses formes. On a parlé de vélos électriques, des subventions pour la réfection des bâtiments. Il faut savoir quand même que la consommation de chauffage, c'est l'une des principales émissions de CO2 en Suisse. Ici, on touche du doigt vraiment un point essentiel, sur lequel on a un effet direct au niveau communal, local, pour limiter les émissions des gaz à effet de serre, limiter le réchauffement climatique. Pour nous, c'est vraiment extrêmement important d'agir sur ce levier qu'on a au niveau local. Il y a aussi la question de la mobilité avec la subvention pour les vélos électriques, mais il y a aussi la question de l'efficacité énergétique plus globalement, avec une subvention pour les appareils électroménagers, quand on achète des appareils électroménagers qui sont particulièrement économes en énergie, on peut également avoir une subvention de la commune. Par plusieurs moyens, cette taxe est redistribuée à la population, c'est pareil avec le nouveau fonds pour le développement durable. Là, on a aussi un outil avec lequel on va pouvoir aller vers la population, par le biais de démarches participatives, par le biais de projets citoyens et là, on a vraiment une redistribution et on trouve ça très intéressant. On vous invite donc à soutenir ce préavis.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je ne vais pas être longue, le parti socialiste soutiendra le préavis tel que présenté, y compris l'amendement qui sera déposé.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je voulais parler des aspects climatiques. Un autre rapport qui est très intéressant, mais malheureusement plein de clichés et des éléments qui sont dépassés depuis longtemps. Le COP 21 a fixé cette règle au fur et à mesure du temps qui s'est avérée être dépassée. Cette taxe d'émission CO2 qui était diminuée ne sert pratiquement à rien. Pourquoi ? En faisant un petit calcul, chaque année, 37 milliards de tonnes de CO2 sont rejetées dans la nature. Dans ces 37 milliards, 24 milliards concernent les énergies toutes confondues, fossiles, etc. Dans ces 24 milliards, seulement 3 pays, les Etats-Unis, la Chine et l'Inde rejettent 17 milliards, ce sont des chiffres énormes, pour 3 pays. Ces 3 pays ne respectent en aucun cas le COP 21. En Europe, le champion des Verts, notre voisin du Nord, rejette seulement 800 millions de tonnes de CO2, le gaz maudit, à cause de leur changement d'habitudes, on ferme les centrales nucléaires et on les remplace avec du vent et de la chaleur. Ça n'a pas tout à fait marché, ils ont remis en route les centrales à charbon qui polluent énormément.

La Suisse, très sage, avec ses règlements, rejette seulement 40 millions, donc 20 fois moins que notre voisin du nord. Si on réduit dans notre Canton, notre Commune, ce qu'on rejette nous, c'est trois fois rien. Donc, maintenant, on propose de demander 0,2 centimes pour diminuer ces valeurs. C'est complètement superflu et c'est un impôt déguisé. J'ai une question pour les auteurs de ce document. Grâce à des différentes taxes, la ville de Prilly ouvrira la protection de l'air à la limitation du réchauffement climatique en milieu urbain. Donc, si à travers les taxes, on peut limiter le réchauffement climatique en milieu urbain, je dépose qu'on dépose un brevet grâce auquel je crois, tous nos problèmes financiers seraient résolus pour toujours.

Si ce brevet existe, on peut donc gagner tout ce qu'on veut. C'est un problème qui n'est pas vraiment d'actualité, c'est plus politique que technique. Je ne dirais pas langue de bois, mais plutôt langue de coton. Maintenant, on essaie de limiter la dureté des mots, on parle de langue de plastique mou. Si notre pays veut réduire le CO2, mettre la population à diminuer la consommation, de serrer la ceinture, ce sont tous les gens défavorisés qui seront punis et ça ne sert vraiment à rien. Je vous propose donc d'annuler ces 0,2 centimes, car cela ne sert à rien. C'est une proposition, c'est tout.

Monsieur le Président prend la parole

Est-ce que vous déposez un amendement dans ce sens ? Je vous remercie de me préciser où cela se trouve dans le rapport, afin que je puisse en prendre note précisément. Je vous propose de vous laisser le temps de repérer l'endroit et de me soumettre après l'amendement libellé correctement.

Monsieur le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaitais tout de même réagir par rapport à ces contre-vérités qu'on vient d'entendre. On nous dit, si j'ai bien saisi, que les conclusions des différents rapports, notamment dans le cadre de la COP 21 ne sont plus d'actualité, c'est en même temps vrai et en même temps faux. C'est vrai parce que les prévisions sont largement plus optimistes que la situation actuelle. En clair, la situation est urgente, ce n'est pas pour rien d'ailleurs que beaucoup de parlements qu'ils soient municipaux, communaux, cantonaux, fédéraux ou nationaux ont voté l'urgence climatique. Dire, je suis un peu choqué, qu'on est dans une configuration où ce que l'on fait ici ne sert à rien, alors peut-être qu'à l'échelle suisse, à l'échelle prillérane, ce n'est pas grand-chose, mais je pense que toutes les contributions sont les bienvenues.

Nier la réalité en nous disant, et c'est un peu la thématique qu'on entend parfois dans certains partis très à droite, en nous disant que finalement, on a des fake news par rapport à la situation climatique, par rapport à la transition écologique, que ce n'est pas vrai, etc., je pense que c'est un débat qui n'a plus lieu d'être. C'est une évidence même, nier ceci, c'est de prétendre que finalement on est dans une configuration où tout va bien, etc. Les faits sont là pour le prouver, personne ne peut nier maintenant un réchauffement climatique. Alors, est-ce que l'homme est responsable de l'entier du réchauffement, on peut toujours discuter, mais il y a des mesures qui doivent être prises, très clairement. Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas non plus très favorable à la perception de taxes ou d'impôts. Je suis dans un parti qui a effectivement promis aux élections récentes qu'on ne toucherait pas aux impôts. Ici on peut jouer, faire des effets de manches, ce n'est pas un impôt, c'est une taxe, mais surtout une taxe incitative, l'idée étant que les gens essaient aussi de diminuer leur consommation et s'ils diminuent leur consommation, ils ne devraient pas payer plus cher la facture finale.

Tout ça pour vous dire que je vous encourage vivement à rejeter cet amendement, puisqu'un amendement formel a été déposé et de suivre la voix du compromis que j'aimerais ici saluer. Vous avez, chers collègues, fait une fois de plus la preuve du génie helvétique, vous avez essayé de trouver un compromis, plutôt que de vous vautrer dans la querelle d'opposition purement politique et dogmatique et non seulement, j'encourage chacune et chacun à rejeter cet amendement, mais aussi à voter pour ce compromis.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Monsieur,

Ce que j'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas le politique qui vous parle, mais la science. Les gens qui ont nié cette réalité physique, les lois physiques sont contournées pour des problèmes politiques, ça existe. Ils ont été incriminés, ils sont devenus des négationnistes, parce qu'ils ont osé dire que le réchauffement climatique n'existait pas. Depuis quinze, vingt ans, il n'y a pas d'augmentation de température. Il n'y a aucune corrélation entre le réchauffement climatique et le gaz à effet de serre, ça n'existe plus. Vous avez quand même remarqué qu'on ne parle plus à la télévision d'effet de serre, de réchauffement climatique, on parle de dérèglement climatique, parce qu'on n'ose plus en fait, quand tous ces arguments qui ont été présentés jusqu'ici sont faux. Donc, c'est mieux de renoncer à ces 0,2 centimes, parce que cela ne sert à rien. Je vous ai cité quelques chiffres, 37 milliards, 24 milliards et nous, avec notre petit pays, on essaie de changer le monde, il faut quand même garder les pieds sur terre.

Qui regarde que la Suisse va diminuer de quelques centaines, quelques milliers de tonnes de CO₂ ? Cela changera quoi ? Rien du tout. On dit que si un européen renonce à une voiture, il y a 3 voitures qui sont achetées ailleurs, pas en Europe, ailleurs. Donc, où est l'équilibre ? Il y a un équilibre ? Pas du tout.

Monsieur le Président prend la parole

Monsieur Deillon m'a soufflé qu'il s'agirait du même règlement, donc l'annexe 1, chapitre 4, sauf les articles 6 à 8, taxe pour le développement durable, que vous souhaiteriez supprimer ?

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea confirme que c'est le cas.

Monsieur le Président prend la parole

Je le soumettrai donc au vote. Il s'agit du 2^{ème} amendement qui est soumis. La discussion est-elle encore demandée ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vois que c'est un sujet qui suscite la discussion, cela me fait plaisir, parce que j'ai trouvé la Commission un petit peu décevante. Il faut savoir qu'un préavis, lorsqu'on vous le présente, même s'il ne fait que quelques pages, qu'il est peut-être lu assez rapidement, il y a quand même un certain nombre d'heures de travail qui sont derrière, de recherches, de comparaison, de voir ce qui se fait dans les autres communes, d'essayer de faire les bons choix, de vous proposer quelque chose de censé, qui soit ni trop, ni trop peu, etc. C'est toute une étude des besoins qui se fait, on étudie la politique énergétique et climatique, les engagements qu'on avait pris vis-à-vis de la population prillérane. Il y a beaucoup d'éléments, on ne peut pas tout mettre dans le préavis, mais quand on arrive en Commission, on s'attend à devoir répondre à un certain nombre de questions et précisions. Là, il n'y a pas eu vraiment de grandes questions sur ce qui est fait avec ce fonds, ce qui pourrait être fait à l'avenir, comment on peut améliorer la vie des prillérans et des prillérans et on s'est uniquement préoccupé de quelques questions financières et à titre personnel, je le regrette, je trouve dommage.

Pour essayer de compléter un peu ce préavis, on vous a déposé sur les chaises tout un argumentaire de la Municipalité, sur lequel on peut revenir si vous le désirez. On voit en tout cas que les questions énergétiques et climatiques intéressent beaucoup les prillérans et les prillérans. Pour mémoire, le 21 mai 2017, on a voté sur la stratégie énergétique 2050. Je ne sais pas si vous vous souvenez des résultats, mais à Prilly, on a voté à 77,13% en faveur de cette stratégie énergétique 2050. On doit être dans le top ten des communes qui ont le plus voté en faveur de cette stratégie énergétique. Cela montre que les prillérans et les prillérans sont vraiment attachés à ces questions, les dernières élections le démontrent également. Toutes les questions qui vont autour du climat, toutes les questions qui tournent autour du label Cité de l'énergie sont importantes. L'intérêt, on le voit aussi par ce fonds pour l'efficacité énergétique qui a un grand succès et malheureusement, il a un tellement grand succès, que les fonds s'épuisent.

C'est ce que vous retrouvez dans le petit argumentaire où on a, en gros, en suspens ou en attente, des montants qui devraient être versés prochainement. On a environ pour CHF 400'000.- et chaque année, le fonds qui, au départ était doté justement de par cette taxe de 0,18 centimes par KW/h, plus une partie qui était prélevée sur le budget. On a supprimé cette partie sur le budget, parce qu'on a dû faire des économies et nous n'avons donc plus que CHF 90'000.- par année.

Mettre CHF 90'000.- dans ce fonds, alors qu'on sait qu'on est susceptibles de devoir payer CHF 400'000.- dans les mois et les années à venir, parce qu'il y a des projets qui prennent du temps. Dès le moment où un propriétaire d'immeuble présente son projet et le moment où il le fait et le moment où on verse les subventions, parce qu'on attend qu'il y ait un permis d'habiter et d'utiliser, il peut se passer un certain temps. Mais, on voit que le fonds est vraiment épuisé et que l'on doit réagir, c'est pour cela que nous vous avons présenté ce préavis.

Il faut se souvenir qu'il s'agit d'une taxe qui est incitative, nous avons voulu quand même mettre en avant qu'il s'agit d'un fonds qui est à disposition des prillérans, qui est là justement pour faire des économies d'énergie et inciter les gens à produire de l'électricité renouvelable. C'est un fonds qui permet aussi le transfert modal avec les subventions aux vélos électriques. Nous avons reçu une enquête qui a été faite dans l'ouest lausannois récemment, il faut savoir que les gens qui ont acheté un vélo électrique, on leur a demandé quand ils l'utilisaient. Pour 60% d'entre eux, ce vélo électrique remplace des trajets en voiture, 17% disent même qu'ils ont abandonné leurs voitures, parce que leurs vélos électriques leur conviennent tout à fait.

Il y a quand même 65% des gens qui ont dit que s'il n'y avait pas eu les subventions, peut-être qu'ils n'auraient pas acheté de vélo électrique. On voit que c'est aussi une façon de libérer les routes, de faire en sorte qu'il y ait moins de trafic sur les routes, et pour les finances communales, c'est aussi positif, puisqu'un vélo en général, ça n'abîme pas beaucoup la route, ça n'encombre pas l'espace public, ça ne congestionne pas, il n'y a pas besoin de grosses infrastructures pour que les vélos circulent, ce serait beaucoup plus économique pour les finances communales si tout le monde était à vélo, plutôt qu'en voiture ou en bus, parce que là aussi, cela nécessite des infrastructures.

Autre chose, par rapport au rapport qui a été fait, on nous dit des choses qui me font bondir, par exemple que les seules priorités du programme de législature, ce sont Malley et les écoles, c'est un petit peu réducteur. Le programme de législature dit aussi que nous allons développer le fonds Energie et environnement, c'est ce qu'on essaie de faire ce soir. Ce fonds a aussi une particularité, c'est de permettre le moment venu, cas échéant, de financer aussi les travaux sur les bâtiments communaux. Quand on nous dit qu'il faut entretenir les écoles, le préavis est aussi là pour ça à terme et le programme de législature n'est pas tombé de nulle part. Il ressort aussi des différents programmes des partis. Monsieur Deillon, j'ai aussi ressorti les programmes des partis, j'ai le même que vous. Si on prend le PDC, le programme précisait que le PDC ferait le choix de la biodiversité et de l'énergie renouvelable, le programme du PLR précisait qu'on allait atteindre progressivement d'ici 2050 la société à 2000 watts et que même en milieu urbain, on souhaitait une biodiversité bien présente, le programme du PS précisait qu'il fallait inciter par le biais de subventions les propriétaires à améliorer le bilan énergétique de leurs bâtiments et qu'il voulait aussi soutenir le programme de plantations de haies écologiques, cela reprend aussi la 2^{ème} partie du préavis, le programme des Verts, je pense que cela fait partie de l'ADN de ce parti, pour l'UDC, il me semble qu'il n'y avait pas de programme à l'époque ou en tous les cas, je n'ai rien retrouvé.

Après, on peut entendre les critiques qui sont faites par rapport à ce genre de pratique qui consiste à prélever une taxe d'un côté pour payer des subventions de l'autre. La première, on nous dit que les entreprises ne bénéficieront pas spécialement de ces subventions, qu'elles sont perdantes dans cette histoire. Non, les entreprises peuvent aussi bénéficier de subventions, on a une entreprise qui a acheté plusieurs véhicules électriques et qui était satisfaite de pouvoir bénéficier de subventions. Une entreprise peut aussi être propriétaire d'un bâtiment, peut poser des panneaux photovoltaïques.

On a des entreprises qui ont certainement des serveurs qui tournent toute la journée et si on a justement des panneaux photovoltaïques qui peuvent alimenter en continu ces serveurs, cela leur fait faire forcément des économies, c'est tout à fait dans ce sens que nous voulons aller. Il y a plein de possibilités pour les entreprises également, les entreprises ne sont pas forcément les perdantes dans cette histoire. On nous dit que celui qui a installé une pompe à chaleur, il sera perdant, parce qu'il devra payer des taxes sur l'électricité. Oui, mais il payera, j'ai calculé, cela fait environ CHF 36.- par année, en taxe, pour chauffer sa villa. Si vous transformez ça par rapport au mazout, on a CHF 254.- de taxe CO2 en contrepartie, donc c'est forcément plus intéressant d'avoir une pompe à chaleur, qu'un chauffage à mazout, d'autant plus que la taxe sur le CO2 est appelée à doubler, voire tripler. Autre chose, l'électricité, vous pouvez la produire sur votre toit, le mazout, c'est beaucoup plus difficile, donc les propriétaires de pompe à chaleur ne seront absolument pas désavantagés.

On nous parle de Monsieur Prix, alors on ne considère pas que le préavis concerne Monsieur Prix, parce que le fond à Prilly est redistribué quasiment à 100%. Monsieur Prix s'étonnait que certaines communes prélèvent une taxe et ensuite l'utilisent pour ce qui serait l'équivalent de notre chef de service Energie et environnement pour lui payer son salaire. A Prilly, ce n'est pas du tout comme ça que cela fonctionne. Le fonds est quasiment entièrement redistribué, il y a quelques frais annexes qui sont pour un mandataire externe qui analyse les dossiers, qu'on doit payer pour être sûrs que l'on pose les bonnes fenêtres, qu'elles aient le bon coefficient d'isolation, etc. C'est un petit coût à côté. Il y a quelques moyens qui sont mis dans la communication, comme le petit flyer qu'on établit chaque année, un peu de graphisme, l'impression, mais hormis cela, tout est redistribué à la population.

On nous parle aussi de pouvoir d'achat, on nous dit que c'est problématique pour les prillérans et les prillérans. Il faut quand même un peu remettre ça dans le contexte, je rappelle que le prix de l'électricité va baisser. Les services industriels lausannois ont décidé de baisser le prix de l'électricité, c'est aussi parce qu'ils ont décidé de réattribuer une partie du montant et l'affecter à des projets concrets par le biais de ces taxes qui ont été augmentées. Je pense que si les services industriels nous avaient annoncé qu'ils avaient trop d'argent et qu'ils nous redistribueraient chaque année une partie, nous ne serions pas là pour en discuter. C'est un peu ce que les services industriels essaient de faire, c'est qu'ils baissent le prix de l'électricité en disant que nous avons la possibilité de prélever une taxe sans que cela ne coûte plus à la population et à partir de là, vous aurez les moyens d'entreprendre des politiques énergétiques et climatiques.

Le prix de l'électricité vendu par les services industriels va quand même baisser de 1,29 centimes, alors que les taxes qu'on vous propose augmentent de 0,72 centimes, il y a un demi-centime de différence. Par souci d'honnêteté intellectuelle, on a tenu compte aussi de ce qu'allait faire le Canton, mais nous faisons de la politique communale, pas cantonale, c'était donc juste pour expliquer que même avec l'augmentation que le Canton pourrait apporter, le prix global de l'électricité baisserait de toute façon.

Le but des subventions, c'est d'amener des économies, donc quand on propose aussi des choses, comme on l'a fait récemment avec des bouilloires ou autres, c'est aussi pour qu'il y ait des économies. Si on prend le montant des taxes qui peuvent être collectées sur une année pour un ménage, cela correspond en gros à ce que les gens paient pour garder en veille leur lecteur DVD et une télévision qui aurait une dizaine d'années. On parle de montants de cet ordre-là. A qui s'adressent ces subventions ?

A tout le monde, d'abord aux propriétaires, comme on l'a dit tout à l'heure, mais aussi aux locataires, parce que si les propriétaires font des travaux d'isolation et que leur chauffage coûte moins cher, je rappelle quand même qu'en Suisse, ce sont les locataires qui paient le chauffage, donc si le propriétaire des immeubles fait baisser la facture de chauffage, ce sont donc les locataires qui vont en profiter. Ils peuvent aussi bénéficier d'appareils électroménagers qui ne sont pas forcément avec leur appartement, justement, un lave-linge ou autre. Comme toute subvention, celui qui les touche, c'est celui qui adopte le comportement attendu et c'est le principe de la taxe incitative.

Au final, il nous semble que le préavis répond complètement aux attentes des prillérans et des prillérans, que cela répond au programme de législature, que cela répond au programme qu'avaient les partis au début de cette législature, sauf l'UDC, que cela répond à la stratégie énergétique qui a été acceptée par plus de 70% des votants, que cela répond aussi aux engagements internationaux et que cela répond aussi aux gens qui descendent dans la rue et tout ça pour un coût à peu près nul, puisque de toute façon le prix de l'électricité va baisser.

J'arrive un peu au bout de mon argumentaire, je voulais juste répondre aussi à Monsieur Boldea. Je ne vais pas rentrer dans la discussion de savoir qui est responsable de quoi, que fait la Chine, etc. Je rappelle juste que la Suisse est plus dense que la Chine. Si la Suisse était aussi grande que la Chine, il y aurait plus de monde qu'en Chine et on consommerait certainement plus d'énergie que la Chine et on émettrait plus de CO₂ que la Chine. On fait de la politique communale, je suis navré, on n'est pas en train de discuter de la politique chinoise. Quand on parle du réchauffement climatique en milieu urbain, ce qu'il faut comprendre, c'est la Confédération aussi qui a établi tout un joli dossier qu'on a reçu, c'est que si on veut faire baisser la chaleur dans les milieux urbains, parce qu'il fait toujours plus chaud en milieu urbain qu'à la campagne, simplement parce qu'on a beaucoup de surfaces qui sont imperméables, qui sont du bitume, qui sont du béton et qui chauffent énormément quand le soleil tape, alors qu'à la campagne, on a plus de végétation. C'est tout simple, quand vous marchez pieds nus sur une dalle en béton en plein été, en général, c'est très chaud et vous faites quoi ? Vous courez dans l'herbe, parce que l'herbe, c'est plus frais.

C'est une des pistes, on ne va pas forcément agir sur le réchauffement climatique global si on prend juste l'échelle de Prilly, mais en tout cas, la taxe pour le développement durable et le fonds pour le développement durable est là pour essayer d'inciter les gens à plus végétaliser, à plus arboriser la Commune, ce qui permettra de faire baisser la température à l'intérieur de la Commune et à l'intérieur des zones urbaines. C'est ça qu'on essayait d'expliquer par les propos que Monsieur Boldea a mentionnés. Il y a eu un accord, tant mieux, la Municipalité est satisfaite de voir qu'en négociant, les partis peuvent arriver à un compromis qui est finalement assez bon.

Je voulais juste terminer en disant que c'est un petit peu dommage par rapport à cette taxe, ce fonds pour l'éclairage public, parce que vous disiez Monsieur David, c'est que justement, on aimerait pouvoir moderniser l'éclairage à Prilly pour pouvoir diminuer l'éclairage. Le baisser actuellement, quand on a des lampes à vapeur de sodium, les fameuses lumières orange, on ne peut pas faire grand-chose, à part les allumer ou les éteindre. On ne peut pas les régler, on ne peut pas se dire qu'à une certaine heure, on met de l'éclairage plus dynamique, plus fin et de diminuer l'intensité. Le but, c'était de pouvoir avoir les moyens de moderniser l'éclairage et d'offrir à la population prillérane un éclairage beaucoup plus adapté, beaucoup plus moderne que ce qui se fait aujourd'hui.

Il faut quand même aussi savoir que la Commune consomme de l'électricité, la Commune va devoir aussi payer ces taxes sur l'électricité et c'était aussi une façon de ristourner une partie de la taxe pour que cela ne soit pas la population prillérane, comme c'est le cas pour les deux autres fonds, mais la Commune qui puisse agir sur l'éclairage public qui finalement, quand même, est un service rendu à la population.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je ne vais pas épiloguer, effectivement, simplement pour répondre à Monsieur Mattia, il y a quand même une cohérence dans la suppression de cette taxe sur l'éclairage public, ce fonds d'éclairage public, c'est qu'il s'agit du seul fonds qui ne sera pas redistribué à la population, puisque l'argumentation de la Municipalité consiste principalement à dire qu'il s'agit d'une taxe incitative, qu'on va redistribuer aux bons élèves, si je peux m'exprimer ainsi, évidemment, en tout cas aux propriétaires qui rénovent leurs bâtiments. La seule taxe qui n'est pas redistribuée à la population, c'est-à-dire à ceux qui paient cette taxe, c'est précisément cette taxe qui est destinée à alimenter l'éclairage public, raison pour laquelle, le PLR demandait de la supprimer. Je suis désolé de ne pas avoir été assez précis dans ma première intervention.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Une petite question pour Monsieur Mattia. J'ai lu, Madame de Quattro annoncer, qu'il y aura une augmentation du prix de l'électricité en 2020 de 0,6 centimes. Ils s'autorisent à monter jusqu'à 1 centime. Est-ce que cela fait partie de votre intervention ? Cela touche aussi nos prix d'électricité ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Au niveau cantonal, je ne sais pas exactement ce qui va se passer, ce sera au Canton de décider. La taxe qu'on connaît est de 0,42 centimes, c'est celle qui est indiquée dans le préavis, pour le reste, je ne sais pas.

Monsieur le Président prend la parole

Je ne suis pas sûr qu'on soit en mesure de connaître ça. Je propose d'aller au vote sur les deux amendements, à moins que quelqu'un veuille encore prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Les deux amendements proposés se réfèrent à l'annexe 1. C'est le Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité. Au chapitre 5, taxe pour l'éclairage public, suppression des articles 9, 10 et 11, donc tout le chapitre 5. Ce que je sou mets au vote, c'est acceptez-vous la suppression de ces trois articles ? Celles et ceux qui acceptent la suppression de ces trois articles 9, 10 et 11 sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement pour la suppression des articles 9, 10 et 11 est accepté par 29 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions.

Je passe à l'amendement no 2 de Monsieur Boldea. On reste dans le même Règlement, il s'agit du chapitre 4, articles 6, 7, 8. Même question, acceptez-vous de supprimer les

articles 6, 7 et 8 ? Celles et ceux qui sont pour cette suppression sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement pour la suppression des articles 6, 7 et 8 est refusé par 29 voix contre, 5 voix pour et 12 abstentions.

Celles et ceux qui sont pour la suppression du chiffre 4 sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la suppression du chiffre 4 est accepté par 30 voix pour, 0 voix contre et 31 abstentions.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Rapporteur de lire les conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président prend la parole

Pour le vote final, je propose la chose suivante. La Commission refuse. Je vous propose de prendre le préavis, parce que je pense qu'on peut avoir une confusion, refuser un refus qui veut dire une acceptation, potentiellement. Pour ma part, la question sera à propos du préavis, est-ce qu'on accepte oui ou non le préavis en supprimant le chiffre 4. Est-ce clair ? Pour simplifier, c'est vraiment le préavis 12-2019 sans le chiffre 4.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis N° 12-2019 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le nouveau Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité ;
2. de valider le nouveau Règlement du Fonds communal sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et d'abroger le Règlement du fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables du 15 août 2007, approuvé par le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement le 29 octobre 2007 ;
3. de valider le nouveau Règlement du Fonds communal pour le développement durable;

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 12-2019 sont acceptées par 55 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Il est 22h43, on a parlé beaucoup l'électricité, les batteries sont chargés à fond, je serais d'avis qu'on continue la discussion, à moins que quelqu'un ne s'y oppose.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous l'avez compris, si je prends la parole, c'est que je suis d'un avis très légèrement opposé. Je pense qu'attaquer un énorme morceau comme le PGA à 22h43, sachant que vu le rapport de minorité, il faut être réaliste, il y en a au moins pour 1 heure 30 à 2 heures, cela me paraît assez irréaliste. Nous allons rentrer dans des termes complexes et techniques. Ce que je vous suggère, Monsieur le Président, et avec toutes nos excuses à Madame la Cheffe du service d'urbanisme qui aura suivi toute la soirée inutilement, c'est qu'on liquide éventuellement les postulats, motions, divers, interpellations, questions, etc. de manière à ce que l'on consacre la soirée de demain exclusivement au PGA. Je sais qu'en principe ces choses-là devraient arriver en fin de Conseil, mais si tout le monde est d'accord, je pense qu'on peut faire une exception, ainsi nous terminons à 23h00 ce soir et demain on fait, j'imagine, la séance de la même durée sur le PGA.

Monsieur le Président prend la parole

Je vais mettre cette motion d'ordre au vote et vous déciderez. Par voie de conséquence, on fera le PGA demain en séance de relevée. La proposition, pour être vraiment bien clair, c'est de reporter le point 10 qui est le préavis no 8-2019 concernant le PGA à demain, de traiter maintenant les points 11, 12 et 13, motions, postulats et interpellations, questions diverses, contre-appel.

Celles et ceux qui approuvent le report du PGA à demain et traiter les trois points maintenant sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le report de l'examen du PGA au 29 octobre 2019 est accepté par 51 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Motions, postulats et interpellations

Monsieur le Président précise que le Bureau n'a reçu aucune motion, postulat ou interpellation. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Une question à la Municipalité. Je voulais faire une interpellation écrite. Cependant, afin de ne pas créer un surcroît de travail à la Municipalité, je me contrains de poser les deux questions suivantes.

Il y a quelques mois, on a voté un Règlement d'application pour la propreté en ville de Prilly. Quels en sont les résultats aujourd'hui ?

Qui applique ce Règlement et a-t-on déjà délivré des amendes ?

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Non pas une question, plus un vœu que la Municipalité se joue à nouveau le pivot entre le Conseil communal et nos entreprises de transports publics, les TL cette fois et pas pour les critiquer, cela changera. Vous l'avez lu dans la presse, l'association de sauvegarde des bus, autobus et trolleybus dans la région est dans une très mauvaise passe. Il s'avère qu'en son temps, les TL avaient transmis leurs véhicules historiques à cette association, il serait bon de s'assurer que les TL les récupèrent avant qu'ils ne passent sous les chalumeaux, puisque les décisions de la Municipalité de Moudon vont dans cette direction. Il semble que certains véhicules ont été rapatriés à Lausanne, j'aimerais juste m'assurer que cela soit le cas de tout le patrimoine historique TL restant.

Monsieur le Conseiller Henri-Pascal Mombelli (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

C'est une question à la Municipalité. Qu'en est-il de la 5G à Prilly ?

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La parole est donnée à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Pour le littering, nous avons effectivement voté un Règlement et ainsi ouvert la possibilité à du personnel communal de pouvoir contrôler, respectivement amender. A Prilly, comme dans presque toutes les communes de l'ouest lausannois, il a été très difficile voire impossible de trouver des volontaires communaux pour effectuer cette tâche. Par conséquent, nous n'avons pas pu mettre en place au niveau de la police de l'ouest la formation qui aurait été nécessaire.

Le littering, comme toutes les interdictions, sont désormais uniquement de la responsabilité de la police et là, la difficulté est assez grande, il faut vraiment pouvoir prendre la personne sur le fait, c'est vraiment difficile. On n'a pas de gens qui soient dédiés uniquement à ça. Lausanne, c'est vrai, a engagé des gens uniquement pour le littering, ils ont un certain nombre de résultats, en tout cas au niveau des amendes qui rentrent, mais ils ont aussi énormément de frais de personnel.

Tout ça pour dire que oui, nous avons un Règlement sur le littering, vous avez remarqué par exemple que des petits drapeaux ont été mis aux endroits où il y avait particulièrement des déjections canines, afin de rendre les gens attentifs au fait que c'était des choses qui étaient amendables, parce que cela coûte CHF 150.- et qu'on manifestait ainsi notre volonté que cela ne se reproduise pas. C'est vrai que ce n'est pas très brillant comme résultat, mais vous imaginez bien qu'il est très difficile de prendre les gens sur le fait et il y aurait une disproportion entre l'engagement du personnel uniquement sur cette question, par rapport aux frais engagés.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mesdames, Messieurs,

Au sujet de la 5G, je vous informe que la Municipalité a eu un débat aujourd'hui sur ce sujet extrêmement important. Au vu des réactions assez inquiètes de la population par rapport à des demandes d'opérateurs pour des antennes sur le territoire communal assez restreint, la Municipalité a décidé d'attendre le résultat du rapport fédéral qui doit arriver à la fin de cette année sur la mise en application de la 5G et surtout, la Municipalité a décidé, au vu de l'inquiétude générale, de ne pas délivrer de permis de construire pour des antennes futures sur le territoire communal et a au surplus décidé de faire opposition, tant qu'elle n'a pas de certitude sur la non nocivité de cette 5G, étant entendu que d'après certains courriers ou autres, soit cantonaux, soit fédéraux, cela sera difficile au final de s'y opposer, mais toujours est-il que votre exécutif a décidé en ce moment de faire opposition et de ne pas octroyer de permis de construire pour de telles antennes.

Applaudissements d'une partie de l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai un complément d'information à demander à Monsieur le Syndic. Si on ne donne pas de permis de construire pour de nouvelles antennes, qu'en est-il d'antennes ou d'infrastructures actuelles, sur lesquelles on remplacerait la 4G, par de la 5G ? La Commune a-t-elle une chance de s'opposer ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je n'en sais rien, on se renseignera Monsieur le Conseiller communal.

Pour les bus, Monsieur Boulaz, on va regarder, mais j'aimerais juste vous dire que si vous me trouver un terrain capable d'accueillir la masse de ces rétro-bus que la Commune de Moudon ne veut plus, cela serait volontiers. Cela ne sera vraiment pas simple. Vous avez beau estimer nécessaire qu'on doive faire ce qu'il faut pour que cette trace de l'histoire puisse perdurer et qu'on puisse s'occuper de ces vieux bus, mais ce n'est de loin pas facile de trouver la place pour accueillir ces bus. Il n'y en a pas qu'un, il y en a un certain nombre.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,

Qu'on s'en entende bien, effectivement, il y a plus de 200 bus à Moudon. En l'occurrence, ceux qui appartiennent à Lausanne et qui ont un intérêt historique, il y en a à peine une demi-douzaine, dont deux ou trois sont déjà à Perrelet. Le reste, c'est dans d'autres compagnies, ce sont effectivement des épaves qui sont en train de pourrir.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Une chose n'est pas coutume, je n'ai pas eu de question ce soir, donc c'est assez tranquille. Mais j'apporte quand même un complément de réponse à Madame Magali Russbach concernant la piste cyclable au chemin de Pommeraie – Corminjoz. La question était de savoir pourquoi la piste cyclable se terminait sur le plot au milieu de la piste cyclable. Pour m'être rendu sur place, il y a en fait deux plots et la piste cyclable passe entre les deux plots, de manière à ce que le cycliste se retrouve à droite sur Corminjoz à la montée et pas nez à nez avec un véhicule qui descendrait de Corminjoz et qui ne tiendrait pas sa droite dans le virage, c'est une question de sécurité.

Madame la Conseillère Magali Russbach Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Je reviens aussi sur les deux questions que je vous avais posées la dernière fois, la première étant justement la piste cyclable. Je suis retournée sur place, ça ne m'a moins frappée que la dernière fois, donc je pense que c'est aussi une question d'habitude. Par contre, je tiens à souligner la chose suivante, je ne sais pas si c'est un hasard ou dû à mon intervention, mais les lignes pour la priorité de droite pour le carrefour Floréal et Pommeraie ont été rétablies la semaine d'après, donc merci. Cela évitera quelques accidents, du moins on l'espère.

Monsieur le Président demande si la parole est encore demandée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président donne rendez-vous à l'assemblée le 29 octobre 2019 à 20h00 pour le traitement du préavis no 8-2019 pour le PGA.

13. Contre-appel

Pas de contre-appel.

28 octobre 2019 – Heure : 23h01